

Image not found or type unknown



# Comment réagir face à une lettre de mise en demeure ?

**Conseils pratiques** publié le **03/05/2012**, vu **1184 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

Suite à une facture demeurée impayée, vous venez de recevoir une lettre de mise en demeure. Comment réagir ?

La première chose à faire est de vérifier la validité de la mise en demeure , c'est-à-dire que la datte réclamée est certaine, liquide et exigible.

Si c'est le cas, vous devez vérifier si la dette est due ou non. Il est possible qu'elle soit prescrite, inexistante ou corresponde à une offre résiliée.

[Lire la suite](#)